



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES

A Charleville Mézières,
Le 19 novembre 2019

Objet : Observations pour l'enquête publique sur l'épandage des boues de station d'épuration.

Madame, Monsieur,

La FDSEA des Ardennes et les Jeunes Agriculteurs des Ardennes émettent des réserves légitimes au regard des conséquences que peut avoir l'épandage des boues de station d'épuration sur les végétaux destinés aux fourrages des animaux d'élevage ou pour l'alimentation humaine.

La société demande aux agriculteurs un accroissement permanent de la qualité des produits agro-alimentaires, qui converge avec les exigences des importations étrangères, des transformateurs, et des distributeurs. Ils exigent des labels de qualité, qui incluent dans leurs critères le non-épandage de boues de station d'épuration.

Le monde agricole est constamment pointé du doigt et on demande à notre profession de s'adapter aux exigences des citoyens et à l'évolution des modes de vie. Ceci entraîne une stigmatisation des exploitants au niveau notamment de l'application des produits phytosanitaires et les Zones de Non Traitement qui risquent d'être exigées par l'Etat, au nom du principe de précaution.

Pour ces deux raisons, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs des Ardennes émettent un avis négatif et souhaiteraient que l'Etat exige le principe de précaution de façon logique et raisonné et pas seulement vis-à-vis du monde agricole.

En espérant que nos observations seront prises en compte,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations,

Le président de la FDSEA 08,
Thierry HUET

Le président des JA 08,
Guillaume NOIZET